

ARRÊTÉ N° 2025-194
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE :
Adjoint d'Administratif Principal de 2^{ème} classe

ANNÉE 2025

Le Maire de Dissay

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté n° 2020-515 en date DU 29/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 années.,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année **2025**, au grade de Adjoint d'Administratif Principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DABILLY Christelle	F	Adjoint Administratif	13/06/2025.	01/10/2025
2				./././....	.
3				./././....	./././....
4				./././....	./././....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	3

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à DISSAY le 03/07/2025
Le Maire, Michel FRANÇOIS

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

